

# Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION  
Modification N°1

Vu pour être annexé  
à notre délibération du  
Conseil Municipal  
du 06 février 2012

Visa

Planche 3 - Secteur du Bourg

Echelle : 1/2000

4.3 - REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

## LEGENDE

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Protection des vestiges archéologiques
- Zone humides
- Zones inondées en 1995
- Emplacement réservé pour équipements publics
- Haies, talus, plantations à conserver.
- Patrimoine protégé au titre de l'article L. 442.2 (croix, four, puits...)
- Marges de recul

- Zones urbaines :**  
Secteurs susceptibles d'admettre immédiatement des constructions.
- Ua** Destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Urbanisation traditionnelle, dense et généralement en ordre continu.
  - Uba** Destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat, sans caractère central marqué, elle correspond à un type d'urbanisation en ordre continu ou discontinu, disposant des équipements essentiels
  - Ubl** Secteur destiné aux activités de sports et loisirs (GRATIEN)
  - Ui** Destiné exclusivement aux activités et installations artisanales et professionnelles notamment celles incompatibles avec l'habitat

- Zones à urbaniser :**  
Secteurs à aménager à terme ou non constructibles.
- 1AUa** Secteur de développement de l'agglomération à dominante pavillonnaire
  - 1AUl** Secteur de développement de la zone artisanale
  - 2AU** Secteur d'urbanisation à long terme, non équipé
  - Accès motorisé obligatoire

- Zones agricoles :**
- Aa** Secteur destiné à la protection et au développement des activités agricoles, ou extractives.
  - Ab** Destiné à l'activité agricole à l'exclusion des installations classées d'élevage.

- Zones naturelles :**
- Nd** Espaces réservés à la protection de la faune et de la flore, des paysages et des boisements.
  - Nl** Zone de loisirs (Secteur du Golf)
  - Nh** Destiné aux villages pouvant accueillir de nouvelles constructions
  - Nr** Villages à restaurer

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation des opérations	Surface approximative en m²	Collectivité concernée
1	Création d'une voie publique de la rue des Champs à la RD 21	2 923 m²	Commune
2	Réalisation de stationnements et extension du pôle d'équipements	3 598 m²	Commune
3	Extension du lagunage	27 302 m²	Commune
4	Extension des équipements sportifs	30 168 m²	Commune
5	Contournement de BOURGMARIA	2 755 m²	Commune
6	Désenclavement des secteurs AU du VALAUGA	750 m²	Commune

Inventaire des éléments protégés au titre des paysages

CROIX, CALVAIRES ET ORATOIRES	FONTAINES ET PUIFS	AUTRES EDIFICES
Croix, calvaire: A LA CALUNAIS C COO H COTA S Route de LIMERZEL	Fontaines: B CHEZ RIOCHON I COTA  Puits: D COO E BALLO F LECADEN(Nord) G LECADEN(Sud)	Fours à pain: J BARNIQUEL K COEMINA L LA GRIPPE N LA VILLE AU VENT O LA MAISON NEUVE P LE LIEUVY Q CARGALLE R LE HINDREUFF

